



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

Le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Élisabeth, conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera le 16 juin 2025 à 19 h 00 en la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2270, rue Principale, sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**3121, rang Saint-Martin**

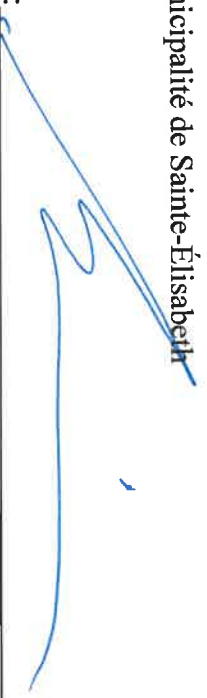
La dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser le remplacement d'une installation septique désuète par une installation comprenant un système de désinfection par rayonnement ultraviolet malgré le règlement 465-2024-1 interdisant les systèmes de traitement ultraviolets pour les maisons isolées.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande doit se présenter le 16 juin 2025 à 19h00, à la salle du conseil municipal située au 2270, rue Principale à Sainte-Élisabeth.

Donné à Sainte-Élisabeth, ce 2 juin 2025.

Municipalité de Sainte-Élisabeth

Par :

  
Marie-France Brisson, directrice-générale intérimaire